



N° 143

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13
juillet 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime
d'apartheid
à l'encontre du peuple palestinien.*

Une nouvelle proposition de résolution condamnant « l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid » sera débattue à l'Assemblée nationale française

Description

Par Agence Média Palestine, le 3 avril 2023

Dans le cadre de leur niche parlementaire, les députés communistes du groupe Gauche démocratique et républicaine ont inscrit à l'ordre du jour une proposition de résolution condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid.

La proposition de résolution, qui sera discutée le 4 mai 2023 à l'Assemblée nationale, a été rédigée par le député communiste Jean-Paul Lecoq. La majorité de ses signataires sont des députés communistes ou insoumis (membres de La France Insoumise).

Le projet de résolution met en avant le fait qu'Israël a mis en place « un régime institutionnalisant l'oppression et de domination systématique par un seul groupe racial », rejoignant ainsi la définition de l'apartheid et les observations de nombreuses ONG de défense des droits humains, à l'instar de B'Tselem, d'Amnesty International ou de Human Rights Watch. Le texte demande également à l'Etat français d'appeler l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, à imposer un embargo sur les armes destinées à être livrées à Israël et à sanctionner les responsables israéliens impliqués dans ce qu'il qualifie de « crime d'apartheid » par des sanctions ciblées.

En outre, la proposition invite clairement la France à abroger les circulaires Alliot-Marie et Mercier, respectivement de 2010 et de 2012, qui encourageaient la poursuite en justice des personnes appelant au boycott des produits israéliens dans le cadre de la campagne internationale Boycott Désinvestissement Sanction (BDS), et ce en connaissance de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 11 juin 2020, qui avait condamné la France pour violation de la liberté d'expression.

C'est donc un projet ambitieux qui sera débattu début mai, et ce même si la résolution s'en tient à demander « la reconnaissance de l'Etat de Palestine », malgré la mise en

exercice de la violence du régime d'apartheid et de la politique coloniale mis en place par Israël. En tout état de cause, une résolution parlementaire n'a aucunement force de loi, même si elle permet d'exprimer la position de la représentation nationale quant à un sujet particulièrement important, surtout agissant de graves violations du droit international.

Si elle n'a pas encore fait l'objet de discussions au sein de l'Assemblée nationale, la résolution, du moins le projet, a déjà violemment attaqué par la droite et l'extrême droite française, notamment Eric Ciotti, président du parti Les Républicains ou Marine Le Pen. L'assimilation fallacieuse de la critique de la politique israélienne et de l'antisémitisme constitue le fondement de la majorité des critiques faites au texte, et a notamment motivé l'envoi d'une lettre à la Présidence des chambres et à la première ministre par l'Association Ben Gourion, relais du régime israélien d'apartheid afin de contrer le projet de résolution.

Nous saluons la déclaration ferme de la Présidente du Groupe d'amitié France-Israël [@auroreberge](#) qui a annoncé en introduction à ses propos lors du Colloque sur [#autisme](#), qu'elle s'opposera fermement à la résolution honteuse d'assimiler Israël à un État d'apartheid. (1/2)
<https://t.co/FkcHnTa9Gb>

à l'Ambassade d'Israël en France (@IsraelenFrance) [March 29, 2023](#)

Le projet de résolution et les débats suscités ne sont pas sans rappeler un précédent projet, signé en juillet 2022 par 37 députés de gauche, et qui dénonçait un régime d'apartheid institutionnalisé par Israël au détriment des Palestiniens.



N° 143

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13
juillet 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime
d'apartheid
à l'encontre du peuple palestinien,*

Tags

1. proposition
2. résolution

date création
2023/04/03